

Déclaration liminaire CFDT

Nous allons reprendre notre déclaration faite en ces mêmes lieux en décembre 2016 ; nous commençons ainsi : « La CFDT a toujours suivi avec la plus grande attention, et une neutralité assumée les diverses péripéties qui ont émaillé le dossier précité durant les mois précédant cette réunion du Comité de Groupe ». Cette déclaration reste d'actualité et nous allons développer quelque peu.

Volet 1 : Le conflit Confédéral :

Notre souhait est plus que jamais de garantir la pérennité de notre groupe bancaire mutualiste et, à travers celle-ci, préserver les emplois dans toutes leurs dimensions. A la date d'aujourd'hui, notre organisation syndicale continue plus que jamais à défendre le Crédit Mutuel dans sa configuration nationale avec des fédérations régionales regroupées au sein d'un seul organe central.

Il ressort de nos analyses, que notre différenciation mutualiste constitue aujourd'hui et pour longtemps, une des principales forces de notre groupe. Nous défendons ce modèle car il est le plus protecteur de nos emplois.

Les salariés du Crédit Mutuel en général, et la Cfdt évidemment sont fortement attachés à ces valeurs mutualistes qui font notre force commune ; si cette confiance venait à se briser, ce serait un facteur de fragilité pour l'ensemble de notre groupe.

En vue de maintenir l'unité du Crédit Mutuel et ses valeurs, nous défendons la poursuite de la refonte engagée de l'organe central du Groupe, la CNCM. Il nous semble essentiel de garantir une réelle reconnaissance des fédérations régionales dans un cadre national consolidé.

Au vu du conflit opposant la CNCM à CM Arkea, il est encore possible, de notre point de vue, d'apporter des améliorations à notre organisation :

- Demander une modification législative* visant à affirmer dans les textes, ce qui est notre mode de fonctionnement aujourd'hui : Autonomie raisonnée des fédérations régionales au sein d'un organe central neutre, renforcé aux yeux des autorités de tutelle
- Réviser les statuts de la CNCM* afin d'y faire apparaître réellement la notion de l'autonomie des fédérations liée à l'absence d'hégémonie d'un « sous-groupe » ou d'une Fédération régionale. Actuellement cette condition n'est pas remplie à nos yeux. Les règles de répartition des voix doivent être revues pour être cohérentes avec cette volonté de fonctionnement intégrant une autonomie des fédérations et l'absence de surreprésentation d'une quelconque partie.

Pour ce qui concerne les évolutions à attendre du conflit et au vu des derniers éléments en notre possession ; nous sommes très inquiets quant aux conséquences désastreuses de l'hypothèse, non démentie ce jour, d'une sortie totale du C.M. Arkéa du groupe Crédit Mutuel. Laisser une telle situation se mettre en place est pour nous très risqué, et nous solliciterons les différents acteurs afin de faire entendre notre inquiétude qui est celle d'une majorité de salariés. Notre inquiétude est d'autant plus grande qu'une telle opération de sortie sans la marque Crédit Mutuel aurait des impacts sociaux d'une extrême gravité et nuirait à la stabilité de notre groupe mutualiste. Nous solliciterons donc les pouvoirs publics afin de ne pas autoriser une telle opération de rupture sans que n'aient été préalablement menées toutes les études concernant les aspects économiques et sociaux.

Volet 2 : Le CMMC. Nous dénonçons la situation intolérable que vivent aujourd'hui encore les salariés du Crédit Mutuel Massif Central. Pris en otages entre deux directions potentielles, ils subissent les dommages collatéraux d'une bataille qu'ils n'ont pas provoquée. La CFDT s'est, dès le début, attachée à rétablir au plus tôt une situation à même de permettre à l'ensemble des salariés d'exercer sereinement leur travail. Malgré les diverses interventions, malgré les mises en garde officielles de la DIRRECTE et de la CARSAT ; la situation n'a pas évolué.

Les salariés restent dans un état de souffrance que nous qualifions d'inacceptable, et bien que la CARSAT ait mis en demeure l'entreprise de mettre en place des mesures correctives afin d'assurer l'intégrité physique et mentale des salariés, rien ne semble avoir été mis en œuvre par les tiers en présence. Aucun représentant légal n'est actuellement à même de consulter valablement les IRP. La situation est bloquée.

Nous vous avons alerté dès l'été dernier et avons demandé la tenue d'une réunion extraordinaire du Comité de Groupe Confédéral pour évoquer le sujet. Au cours de celle-ci, nous avons obtenu des engagements de votre part de tout mettre en œuvre pour protéger les salariés. Pour autant, il ne nous apparaît rien de concret, chacun semblant s'en remettre à la justice pour trancher. La situation risque de perdurer au-delà des limites acceptables en matière de Risques Psycho Sociaux. La CFDT ne restera pas inactive en l'attente d'un jugement qui risque de tarder, et mettra tout en œuvre pour faire la lumière sur un épisode alarmant du conflit interne et limiter ses dommages collatéraux. Nous demandons solennellement, aux parties en présence, à revenir au plus vite à une situation ne mettant plus en péril l'intégrité physique et mentale des salariés.

Volet 3 : Le Comité de Groupe Confédéral ; c'est aujourd'hui la seule Instance Représentative du Personnel du Groupe Crédit Mutuel à même de couvrir l'ensemble des structures composant le Groupe Crédit Mutuel.

S'il est vrai qu'au sein de cette instance, nous avons pu bénéficier d'une écoute bienveillante de la part de certains de nos interlocuteurs ; force est de constater que le Comité de Groupe National (ou Confédéral) n'a pas les moyens suffisants pour exercer pleinement son rôle d'instance de contrôle, de régulation et d'alerte.

Ainsi, sans l'action d'éclairage effectuée par le Comité De Groupe National, le conflit interne aurait sans doute pris d'autres tournants néfastes à l'intégrité du Crédit Mutuel. Les Organisations Syndicales, majoritairement réunies, avaient déjà formulé leurs inquiétudes dès 2012 sur l'absence de réelle instance de représentation des salariés, dotée de réels moyens, au niveau confédéral. Si nous avons été mieux entendus en ces temps moins explosifs, nous pouvons raisonnablement penser que le conflit interne aurait pris une autre tournure.

Nous demandons donc à nouveau un renforcement du dialogue social au niveau national avec un Comité de Groupe National doté à minima de toutes ses prérogatives légales et plus particulièrement celles liées à l'emploi et aux perspectives de l'ensemble du Groupe. Ceci va dans le sens d'une volonté affichée pour la CFDT de contribuer, à son niveau et selon ses choix, au bon fonctionnement du groupe Crédit Mutuel et à la préservation des emplois dans l'intérêt de l'ensemble des Fédérations, des filiales et entreprises de son champ professionnel.